

Compte rendu CGT-INRA

Prochaines réunions du CT en 2013 : 05/02 - 14/03 - 07/06 - 11/10 - 26/11

Démarrage tardif de la séance en raison de l'arrivée elle-même tardive de François HOULLIER.

Point sur l'ordre des points du jour. Demande de précisions sur le Budget 2013 par la Cgt + demande d'un point supplémentaire par la Cfdt sur la fusion des unités LISTO (SAD) et CESAER (SAE2).

Déclarations liminaires :

- CGT : Cf. message national envoyé aux agents. Axé sur assises et politique recherche donc.
- SUD : très axé réglementation (mettre en ligne les relevés de décisions, respect des délais...)+ conférence d'Angers sur les Ogm
- CFDT : eux non plus ne font pas de déclaration politique : interviennent sur le NES et les complémentaires santé :
NES : La mise en application du décret concernant le Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B dans les EPST a pris effet au 1er novembre 2012. La CFDT rappelle que la mise en application à cette date a pour conséquence de faire perdre 10 mois de revalorisation pour les agents par rapport à ceux des mêmes catégories de l'enseignement supérieur et va leur faire perdre le bénéfice de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) pour l'année 2012. La CFDT demande une application rétroactive au 1er janvier 2012. (la Cgt s'était déjà exprimée en ce sens en octobre dernier)
Complémentaire santé : Après l'étape du référencement, la CFDT demande la mise en œuvre d'une participation significative de l'Institut au financement de la complémentaire santé et souhaite l'engagement d'une discussion collective sur ce sujet dès 2013 afin d'engager et conduire ce vaste chantier.
- CFTC : pas de déclaration du tout

Réponses DG aux déclarations liminaires :

- **Conférence d'Angers** : il est utile d'avoir des périodes de dialogue avec les "utilisateurs"
- **Politique de site** : La DG ne veut pas d'un contrat global liant l'État, la région et les opérateurs. Mais elle souhaite pouvoir dire, dans un document non contractuel, ce que l'INRA veut faire à un endroit donné. Elle ne veut pas entrer dans des liens qui iraient à l'encontre du contrat d'objectifs liant l'INRA et l'Etat. Mais comme elles existent déjà, la DG veut donc poursuivre ses conventions de recherche avec les partenaires de site.
- **Assises** : les Assises ont souligné la responsabilité des organismes nationaux de recherche, il y a donc reconnaissance de leur rôle, la DG se sent renforcée dans son rôle. Le discours du rapporteur des Assises porte sur la coopération entre organismes et non de mises de tutelle des uns par les autres.
- **Nouvel espace statutaire** : une application rétroactive au 01/01/2012 est exclue par le texte.
- **Complémentaires santé** : ce sera abordé

Réaction CGT

La CGT prend acte des éléments retenus par la DG des documents des Assises : il est vrai que les organismes de recherche sont mieux vus par le ministre que par le passé. Mais pour la résorption de la précarité : les universités auront 8000 postes, et il n'y aura rien pour les organismes de recherche. Cela nous inquiète fort car les éléments factuels ne favorisent pas les organismes de recherche.

1- Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2012

Les demandes de rectifications sont très nombreuses, la DG prend en note ce qu'elle peut mais finit par demander aux intervenants de lui faire parvenir les demandes de rectifications par écrit.

NB : le sténotypiste est absent.

Comme cela figure dans le PV du 5 octobre, une élue CGT en profite et rappelle qu'au cours du CT du 5 octobre, la CGT a demandé l'enregistrement de la séance du 1^{er} juin (Cf. fusion Orléans-Tours). M.Eddi avait dit OK lors de ce CT or nous n'avons toujours rien reçu et cela n'apparaît même pas dans le document de suivi des questions traitées en CT. La DG refuse en raison du recours de la CGT devant le tribunal administratif.

Le PV est adopté sous réserve des modifications demandées.

2- Suite des questions traitées et avis donnés lors des précédents Comités Techniques

Ce n'est pas la première fois, le document nous est envoyé en document de travail mais en séance, on nous en fournit un autre, légèrement différent.

Demandes générales des syndicats vis-à-vis de ce « système » de suivi :

- faire apparaître le résultat des votes dans ce tableau : OK mais conformément au règlement intérieur
- différencier « sens de l'avis » et « motion » et donc les faire apparaître dans 2 colonnes différentes : OK

Suivi en lui-même :

- CT du 20 mars : en face de notre demande de consultation des personnels sur fusion BV-GAP figure la motion « en cours d'analyse ». La CGT ironise et demande combien de temps doit prendre l'analyse d'une demande avant qu'elle ne soit en cours et enfin aboutie. La DG finit par dire que les conseils de service des départements GAP et BV fusionnés ne seront pas consultés sur cette fusion.
- CT 1^{er} juin : la CGT considère toujours que ce CT n'a pas rendu d'avis sur la fusion Orléans-Tours et demande en conséquence le retrait dans le tableau de la motion « avis défavorable »
- CT du 5 octobre : la motion devait être envoyée au MESR. Apparemment nous comprenons qu'elle vient à peine de l'être ! Nous demandons que ce genre de demande soit traitée dans des délais plus brefs sinon cela n'a plus de sens et dès que cela est fait, que les OS en soient informées et que la date d'envoi soit portée dans le tableau de suivi.

---- Interruption de séance pour préparer une motion intersyndicale. ----

Motion adoptée à l'unanimité des dix représentants du personnel

Le Comité Technique de l'INRA demande l'affectation d'une dotation budgétaire spécifique à l'Établissement par le Ministère pour leur maintien dans leurs emplois des personnels contractuels remplissant des fonctions pérennes, quel que soit le type de support budgétaire de leur emploi.

Le Comité Technique de l'INRA réitère sa demande de retrait de la circulaire interne de 12 juillet 2011

Le Comité Technique de l'INRA demande enfin l'ouverture d'un nombre de postes équivalent au nombre de personnes éligibles, y compris les agents de catégorie A+ (ingénieurs et chargés de recherche).

3- 2ème convention triennale Inra-FIPHFP

Comme demandé par le précédent CT, la CNAS a été consultée avant de remettre ce dossier à l'ordre du jour du CT. Les 4 OS sont d'accord sur le principe de cette convention.

La CGT profite du sujet pour réaborder le problème de l'intégration des travailleurs handicapés. Beaucoup est fait par la DRH mais cela ne s'avère pas assez concluant : Cf. les CAP de refus de titularisation qui traitent très souvent de cas de travailleurs handicapés**. Et très souvent il s'agit d'un manque d'« adaptation » du poste. Les aménagements de postes, oui, c'est fait, mais il faudrait aussi des postes qui soient « pensés » en terme d'intégration : savoir accepter et donc affirmer que tel collègue ne rendra pas la même quantité de travail qu'un autre.

La CGT dénonce le manque de recrutement en général qui pousse, dans certains cas, certains DUs qui n'ont pas assez de postes, à se rabattre sur un recrutement « handicapé ». Ils n'ont donc pas forcément cette approche d'intégration que nous revendiquons. Et c'est ainsi que l'on voit des situations dramatiques se mettre en place voire s'installer. Par ailleurs, il y a des services (où les rythmes sont particulièrement stressants) où il ne faudrait pas accorder de postes de travail handicapé .

** La CGT reconnaît qu'il y a certes plus de succès que d'échecs dans le recrutement des handicapés, elle en convient, mais ce genre d'échec est particulièrement insupportable.

Sud, Cftc et Cfdt sont sur la même ligne. Est ajoutée la demande de prise en compte des collègues déjà en poste et qui, en cours de carrière, deviennent handicapés. L'approche n'est plus celle d'un recrutement mais il faut faire également des efforts, et notamment au niveau des centres où il est demandé une plus grande harmonisation des pratiques et plus de formation. La Cfdt félicite la DG très pro-active et servant d'exemple pour d'autres établissements. Elle suggère que le télétravail soit une réponse à certains problèmes.

La CGT rappelle que l'intégration des collègues handicapés passe aussi par leur socialisation chose que le télétravail ne permet pas.

Réponse de Fabrice MARTY (DRH)

La DRH porte toute attention et vigilance sur le processus de recrutement, en particulier pour les CR, IR et IE. Mais est ce que la personne handicapée fera l'affaire, s'adaptera au poste ? On ne peut pas savoir à l'avance. L'évolution du handicap fait également l'objet d'un suivi.

Il est difficile de tout amalgamer sur les dossiers en cours et sur les refus de titularisation des handicapés. Chaque cas est différent. Il est suggéré d'utiliser les résultats de l'audit de la FIPHFP pour améliorer nos pratiques.

La CGT relève que l'audit du Fonds ne permettra d'éclairer que sur les aménagements et non sur l'adaptation des postes.

Réponse Michel EDDI (DGD)

Oui, la politique de l'établissement est visible, elle nous honore et nous oblige.

Cette politique active et volontariste sera poursuivie même après avoir atteint le seuil de 6%.

Cette politique est perfectible, elle doit être jugée dans le contexte, en particulier en matière d'adaptation du poste de travail.

Nous ferons le retour d'expériences après l'audit de la FIPHFP .

Compléments de Vanessa DUMETIER (DRH)

Un travail à l'amont de l'arbitrage est fait : contexte de l'unité ou de l'équipe, et avec le souci d'éviter tout effet d'aubaine. Oui, il est nécessaire de bien connaître la réalité du handicap afin de parfaire la qualité de l'accueil : communication, sensibilisation de l'équipe d'accueil. Nous veillons à étudier les cas individuels.

En effet, il y a des handicaps non visibles et c'est une grande difficulté pour les collègues et l'employeur.

En réponse à la demande d'adaptation de poste : il doit être raisonnable... La CGT s'interroge : mais qu'entend-on pas raisonnable ?

Oui, beaucoup de collègues devenus handicapés sollicitent la DRH (aménager et adapter le poste et les fonctions).

Notre objectif est de maintenir les 6%: l'INRA sera toujours légitime pour renouveler la convention qui assure une partie du financement.

Télétravail: certaines personnes en bénéficient déjà, de même de temps et semaines aménagées.

L'agent doit être acteur de son parcours, nous n'imposerons rien au collègue.

Votes : 8 Pour (SUD s'abstient).

4- Information sur la participation financière de l'INRA dans des sociétés de droit privé, dans le cadre de projets « investissements d'avenir »

La CGT intervient pour demander si l'INRA doit s'engager dans des SAS (Sociétés par Actions Simplifiées) avec des entreprises privées, souvent des multinationales sans éthique.

La CGT ne se prononce pas sur l'intérêt scientifique de tels projets mais si en général les partenariats public-privé peuvent ne pas poser de problème, il faut s'attacher à vérifier, en bout de course, la situation en termes d'emplois créés. Les grands groupes privés ont pour stratégie actuelle de faire faire leur R&D par le public car évidemment, ça ne leur coûte pas cher et à la fin, les résultats leur appartiennent mais dans certains cas, c'est pire, ils délocalisent et donc, ils délocalisent les emplois mais aussi les savoir faire français. Quelque part cela revient à faire financer par l'Etat (et nos impôts) les délocalisations, c'est extrêmement choquant pour les citoyens que nous sommes.

C'est pourquoi la CGT demande à la DG de se poser ces questions, d'éthique selon elle et que cela figure dans les dossiers sous la forme d'un écrit disant que l'INRA veillera bien à la fin du projet à ce que le savoir faire ait bien servi en termes d'emploi sans délocalisation. L'institut peut avoir cette exigence en tant que partenaire.

Par ailleurs, la CGT dénonce une fois plus la mise en œuvre de projets dans la précipitation. Elle demande que les agents soient consultés avant toute prise de décision : quand nos collègues de Sophia, de Narbonne ont-ils été interrogés ? Informés ? Consultés ? Ne serait-ce que via les conseils de centres.

La CGT revient également sur les IDEX et leurs dangers pour un organisme national de la recherche, et cite le projet « Saclay » pour lequel l'engouement des personnels n'est pas franchement avéré.

La Cfdt dénonce aussi la mise devant le fait accompli. Est-ce que la DG devient une simple boîte aux lettres pour l'argent de l'ANR ? Ne sommes nous là que pour traiter de la gestion de ces projets ? Quel intérêt scientifique ?

La Cftc condamne également le procédé et s'interroge sur le devenir de l'argent si l'ANR devait être défaillante (Cf les assises pas encore terminées).

Long exposé touffu de Gérard JACQUIN (Inra Transfert) par rapport aux 2 projets présentés. Ni lui ni la DG ne voient les choses comme la Cgt. Au contraire, ces projets, ce sont les emplois de demain, les emplois de nos enfants !

Demande d'une motion de la CGT, la DG est réticente mais finit par accepter. Elle tique sur le fait que l'on dise que le CT émette un avis alors que la DG n'a pas sollicité d'avis, nous répondons qu'il s'agit bien d'une motion et non d'un avis, malgré la formulation proposée.

Motion soumise par la CGT

Informé des projets GreenStars et IFMAS d'implication de l'INRA dans des Sociétés par Actions Simplifiées dans le cadre des Investissements d'Avenir, le Comité Technique émet un avis négatif sur ces deux projets.

SUD et CGT (5) votent POUR
CFDT et CFTC (5) s'abstiennent.

5- Application de l'indemnité temporaire de mobilité (UE de Carmaux)

C'est la Cfdt qui avait fait la demande d'ajout d'un point sur la restructuration de l'UE de La Verrerie dite de Carmaux (81) qui fermera ses portes le 30/09/2014 mais sous l'angle de la mise en œuvre de la prime de mobilité temporaire.

En séance elle affirme sa volonté que toutes les pistes, pour le reclassement des personnels concernés, soient explorées, en adéquation avec leurs compétences et au plus près de leur lieu de résidence. Elle fait surtout valoir le principe de l'application et de la revalorisation de la prime de mobilité forcée dans l'hypothèse d'une réaffectation des agents sur le centre de Toulouse, relayant en ce sens une demande exprimée par les observateurs CFDT du comité de pilotage local et adressée à la Direction Générale. La Cfdt ne demande pas à en fixer le montant aujourd'hui mais veut qu'il soit acté d'une négociation à mener à ce sujet.

La Cfdt, s'appuyant sur l'exemple de La Grêleraie (40 km d'Angers, 8 600 euro versés à partir de 2011) demande la revalorisation de l'indemnisation pour les collègues qui accepteraient de rejoindre les campus de l'INRA près de Toulouse.

La Cftc relève de plus que si jamais les agents devaient trouver un emploi dans la territoriale, le manque à gagner pour eux serait de l'ordre de 500 à 800 euros, ce qui, pour des agents de catégorie B, serait énorme à supporter.

Compte tenu de l'inscription de ce point à l'ordre du jour (nous n'avions rien contre mais pas sous l'angle proposé par la Cfdt), la CGT avait demandé la convocation de deux camarades de la section de Toulouse qui ont particulièrement suivi ce dossier, à la différence des Cfdt présents au CT. *Cf. la note interne CGT en annexe de ce compte rendu.*

Les experts CGT rappellent tous les éléments du dossier et la demande des collègues. Cette demande est ferme : ils ne veulent pas aller à Toulouse (ou alors, le couteau sous la gorge), ils souhaitent rester dans le Tarn où eux et leur famille ont toutes leurs attaches familiales et sociales : cette UE est à 110 km et 1h30 en voiture du campus principal de Toulouse et les collègues carmausins ont exprimé, dès le départ, leur souhait de rester fonctionnaires dans le Tarn, souhait rappelé lors de la dernière assemblée générale (11/10/2012).

Fort de cette demande, la CGT rappelle ses revendications :
une indemnisation de 14 172 euros
si besoin, la prise en charge intégrale des frais de déménagement
et ce, quel que soit l'employeur futur.

Réponses de la DG :

La Direction générale répond qu'une telle indemnisation n'est pas prévue par les textes.

Il y a un comité de pilotage local qui travaille, c'est la note de service (réglementaire) sur les restructurations qui s'applique, on en suit le calendrier. La CGT n'a pas à faire d'oukase.

La CGT répond que l'oukase, c'est la DG qui en est à la base, c'est elle qui a décidé de la fermeture : à elle d'assumer, à elle de proposer les 3 postes. La CGT répète que c'est le statut qui fait foi, pas la note de service de l'INRA (qu'elle n'a d'ailleurs pas signée et dont elle demande l'abrogation).

La CGT conclut en demandant solennellement à la DG de trouver des postes de fonctionnaires de catégorie B dans le Tarn de façon à permettre à nos collègues de poursuivre leur vie professionnelle auprès de leurs familles, conformément à ce qui est prévu dans notre statut.

La CGT adressera un courrier en ce sens à François Houllier, qui avait quitté la réunion au moment de cette discussion.

6- Fusion des unités LISTO (dépt.SAD) et CESAER (dépt.SAE2)

La CFDT a demandé, en début de séance, l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour du CT.

Elle indique que la forme et la conduite de cette restructuration ont été unanimement dénoncées par l'ensemble des membres élus et nommés du conseil de gestion du Département SAD pour lesquels cette évolution ne résulte pas d'une logique scientifique mais obéit à un pilotage administratif de la recherche et son organisation dans les dispositifs régionaux.

Y aurait-il une main mise du département SAE2 ?

La CFDT insiste sur la nécessité d'élaborer un projet scientifique partagé par les agents des deux unités, de discuter des modalités d'intégration des agents du LISTO dans l'unité CESAER et de clarifier la gouvernance de cette nouvelle structure et le rôle respectif des Départements impliqués.

7- Avancements : campagne jumelée pour 2013 et 2014

Vanessa DUMETIER (DRH) nous expose le projet de campagne jumelée 2013-2014 à l'appui d'un diaporama dont nous n'avons pas eu connaissance avant la réunion.

Chaque diapo est ensuite reprise et commentée par la CGT qui demande la transmission de ce diaporama aux OS après le CT.

Un projet de note de service au sujet de cette campagne, exceptionnellement jumelée pour deux années (en 2013 seront traités les avancements au titre de 2013 et au titre de 2014) sera présenté au CT du 5 février 2013.

En l'attente un groupe de travail sera mis en place pour la préparer dans le détail et pour la négocier, avant la fin du mois de janvier.

8- Projet de note de service relative aux modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire en France et à l'étranger

La Cgt rappelle son attachement à l'effectivité de la mission et non à l'effectivité de la dépense puis commente dans le détail, ainsi que les autres OS, le projet de note qui nous est soumis.

Les remarques sont très nombreuses : la DG demande donc aux intervenant de bien vouloir lui transmettre celles-ci par écrit. Ils les étudieront et verront avec l'Agent comptable ce qu'il est possible d'apporter comme correction au projet de note.

9- Information sur le lancement des opérations électorales CA 2013 (constitution d'une commission électorale)

Le mandat des actuels élus du personnel au CA de l'INRA prendra fin le 15/07/2013.

Une commission électorale se met donc en place afin d'organiser la future élection. Un projet de calendrier nous a été communiqué (le dépôt des listes et professions de foi devra être fait au 16 avril 2013) et la DRH demande aux OS de lui indiquer quels seront les représentants de chaque syndicat qui participeront à la commission électorale pour laquelle elle propose 3 dates pour une première réunion : 14, 18 ou 19 décembre 2013.

10- Schéma directeur des systèmes d'information

Ce schéma a été voté au CA de juin. Il devait déjà nous être présenté au CT d'octobre, mais ce point est à nouveau reporté. La CGT serait intervenue pour rappeler les dangers d'une externalisation.

En annexe, sur demande, la note interne des experts Cgt pour le point restructuration de l'UE de Carmaux